

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

DIRECTION DE LA PECHE
CONTINENTALE ET DE
L'AQUACULTURE

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR
L'INSTALLATION D'UNE FERME AQUACOLE**

INFORMATIONS SUR L'EXPLOITANT

Nom de l'exploitant
ou de la société

Adresse / contact

Nationalité de l'exploitant

Statuts de l'exploitant
(Société, GIE, etc.)

N°d'inscription au
Registre de commerce

Partenaires

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

Intitulé du projet

Situation justifiant le projet

Objectifs global et spécifiques

Système de production

Responsable d'encadrement

technique

Résultats attendus

Bénéficiaires

Plan de financement (préciser les parts supportées par les différents acteurs)

Date et signature

LISTE DES ELEMENTS A JOINDRE A CETTE DEMANDE

Une demande d'autorisation d'exploitation adressée au Ministre de la Pêche

Un certificat d'inscription au registre de commerce

Un permis d'occupation du domaine public maritime, du domaine fluvial, du milieu marin ou du domaine national

Une étude de faisabilité du projet faisant ressortir :

- la situation géographique du projet (si possible joindre un plan de situation cadastrale)
- Les caractéristiques du site d'exploitation (biodiversité, qualité physico-chimiques des eaux, etc.)
- Un plan d'aménagement des constructions sur terre, sur le domaine public maritime, sur le domaine public fluvial, sur le milieu marin ou sur les eaux continentales
- Les espèces à élever (préciser en cas d'espèces étrangères à introduire)
- Etude d'impact sur l'environnement*
- Impacts socio-économiques
- Chronologie et plan d'exécution du projet
- Organisation pratique
- Marchés visés
- Budget prévisionnel
 - ❖ Investissements
 - ❖ Charges d'exploitation
 - ❖ Compte d'exportation prévisionnel (chiffre d'affaires, résultats d'exploitation)

*Se référer aux dispositions de la loi N°2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'environnement ;